CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E13900** **VALABLE JUSQU'AU** **10/04/2027**

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1983

Forme juridique : SARL

Capital : 16 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 83B231

Siret : 327 976 486 00032

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5418059

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001646947/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001646947/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : SBR SOC BATIMENT RENOVATION

15 RUE DE LA CHENAIE
ZA BELLEVUE
49460 CANTENAY-EPINARD

Téléphone : 02 41 73 28 75 **Fax :** 02 41 73 29 10

Portable :

Responsabilité légale :
MAUREL DAVID GÉRANT

Site Internet : http://www.sbr-batiment.fr

E-mail : accueil@sbr-batiment.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 069 759 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	12	27/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 11:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.